

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 11/07/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	17	22

Vote
A l'unanimité
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de VANNES
Le : 16/07/2024
Et
Publication ou notification du :
16/07/2024

L'an 2024, le 11 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de FORGES DE LANOUÉE s'est réuni à la Mairie de LANOUÉE, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BIHOUE Jacques, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/07/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/07/2024.

Présents : M. BIHOUE Jacques, Maire, Mmes : CADIO Isabelle, CHATEL Martine, DUVAL Rachel, GUILLEMIN Sabine, LE BLANC Maryvonne, LORAND Henriette, MESSEGER Edwige, MM : BERNABÉ Michaël, BRIEND André, CHEREL Alain, LECLAIR Julien, MORVAN Erwann, POCARD Patrick, ROBIN Yoann, SINDALI Barthélémy, TREBY Jean Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : JEGO Guénaëlle à Mme DUVAL Rachel, LE GUEVEL Annick à M. BRIEND André, LE MOINE Cécile à Mme LORAND Henriette, MARIVAIN Sophie à Mme MESSEGER Edwige, MESMEUR Anne à M. BIHOUE Jacques
Excusé(s) : M. JOLIVET Yannick

A été nommé(e) secrétaire : M. LECLAIR Julien

24-11/07-04 – PLOERMEL COMMUNAUTE : Approbation de l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune Forges de Lanouée

Conformément à l'article L.2224-10 du Code des Collectivités Territoriales,
« Les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif »

Le zonage initial de la commune de FORGES DE LANOUÉE date de 2007 (LANOUÉE) et 2016 (FORGES).

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme portée par la commune de FORGES DE LANOUÉE (PLU), celle-ci souhaite actualiser l'étude de zonage d'assainissement des eaux usées pour mettre en cohérence l'ensemble des documents d'urbanisme.

Le projet de révision n°1 du zonage assainissement de FORGES DE LANOUÉE prévoit :

- **Assainissement collectif sur le territoire de l'agglomération.**
- **Assainissement non collectif sur le reste du territoire**

Sur la commune, les hameaux sont aujourd'hui classés en "assainissement non-collectif". Il est rappelé que tout nouveau projet d'assainissement autonome sur le territoire fera l'objet d'une étude spécifique, conformément à l'arrêté du 7 septembre 2009. Cette étude sera validée par le SPANC dans le cadre de sa mission de contrôle de conception, Puis, si l'avis est favorable, l'installation sera contrôlée lors de sa réalisation.

Les entreprises dans la ZA Bocneuf la Rivière, maintenues en assainissement autonome auront une activité artisanale, peut génératrice en eaux usées.

Il existe des hameaux denses sur la commune, l'absence de densification dans ces hameaux, la faible proportion d'ANC nécessitant des travaux sous 4 ans (à risque) pour chaque hameau, la topographie de la commune, et la nature des sols (roche affleurante) nécessitant plusieurs postes de refoulement, des surcoûts et difficultés techniques, ont contribué après comparaison des scénarios au maintien en assainissement autonome (**Camper / clouterie/ La Brousse** : sud agglomération de Forges).

Les Zones 1AU Est de Forges et Sud de Lanouée seront raccordées.

Les eaux collectées par le réseau collectif rejoignent respectivement les stations d'épuration communales.

Les secteurs du Poteau et de Bel-Orient sont raccordés à la station d'épuration de Josselin, pour 199 Eq-hab.

La station de Forges est de type "Filtres plantés de roseaux", dimensionnée pour traiter 290 Eq-hab, reçoit aujourd'hui près de 22 % de sa capacité de traitement organique (27% en pointe). La capacité résiduelle de traitement est suffisante pour assurer le traitement des raccordements prévus par les nouvelles urbanisations.

La station de Lanouée est de type "Lagunage naturel", dimensionnée pour traiter 350 Eq-hab, reçoit aujourd'hui près de 39 % de sa capacité de traitement organique (45% en pointe). La capacité résiduelle théorique de traitement n'est pas suffisante pour assurer le traitement des raccordements prévus par les nouvelles urbanisations.

Cependant, l'autosurveillance indique que la charge mesurée est inférieure à la charge attendue. Les opérations d'urbanisation devront alors être validées au regard de l'évolution des charges entrante pour valider la capacité de cette station.

Avant mise à l'enquête publique, les projets de zonage assainissement doivent être soumis à un examen au cas par cas par la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). La commune a reçu un avis favorable de la MRAe le 14 juin 2024 dispensant le projet d'évaluation environnementale.

Vu le plan du projet de révision n°1 du zonage d'assainissement des eaux usées de FORGES DE LANOUEE joint.



➤ Après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal :

D'APPROUVER le projet de révision n°1 du plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de FORGES DE LANOUEE tel qu'il est annexé à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 12/07/2024
Le Maire
Jacques BIHOUEE

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Forges de Lanouée. The stamp contains the text 'Mairie de FORGES DE LANOUEE' around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Jacques Bihouée'.